



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 25 septembre 2006

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 septembre 2006 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel IMBERT, Maire Délégué.
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Patrick PICARD et Jacky JOANNIS, Adjoints.
Mmes et Mrs, Yvette SALA, Henri SILVAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Gilles CARRE, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Jean-Marie DUGNY, Mmes Anne-Marie DAMMAN, Elizabeth ALIGON et Pascale AMIOT, excusés et représentés, Mmes Marie LEGENDRE et Isabelle MAOUNY.

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le conseil est appelé à prendre position sur les abattements, exonérations et dégrèvements possibles applicables sur les taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties et professionnelles pour 2007. Il maintient les décisions prises antérieurement et décide de retenir le principe de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Une modification de la participation communale aux charges de fonctionnement des écoles est en cours, un coût moyen de fonctionnement sera fixé par département, il sera nettement plus élevé qu'actuellement.

Examen des demandes de subvention : versement de la subvention aux amis de l'Ecole de Sougères inscrite au budget, attribution d'une subvention de 100 € en 2007 à l'association du bowling « Les aigles d'Auxerre-Monéteau », le complément de subvention demandé par l'école de Musique sera attribué en 2007.

DECLASSEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

Le Conseil Municipal de la Commune de Monéteau,
Vu la délibération en date du 5 juin 2006 décidant le déclassement et l'aliénation d'un espace public au lieudit « Les Champs Saint-Père » de 662 m², à détacher,
Vu le dossier d'enquête publique ouvert en mairie du 28 août au 12 septembre 2006,
Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

DECIDE

Article 1 : Est adopté le projet de déclassement de l'espace public à détacher d'une surface de 662 m², au prix fixé par délibération du 4 septembre 2006.

Article 2 : Les droits des tiers sont exclusivement réservés.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

VENTE DE L'ESPACE DECLASSE : La SCI du Pré de l'Eglise refuse le prix du Domaine soit 40 €/le m² retenu par le Conseil et propose 5 €/le m². Rejet du conseil qui maintient le prix du Domaine.

LOTISSEMENT NEXITY

ACHAT TERRAIN ROBIN Daniel

La commune doit réaliser le prolongement de la rue des Prés Hauts et acquérir une largeur de terrain supplémentaire le long du chemin actuel nécessaire à l'emprise de la voirie de 155 m² sur la parcelle cadastrée AX 61 appartenant à Monsieur Daniel ROBIN. La Participation aux Voies et Réseaux (PVR) sera appliquée et réclamée aux aménageurs riverains. L'estimation globale de cette réalisation est en cours de chiffrage pour déterminer la PVR.

Le conseil **autorise** le maire à acquérir au prix de 13,63 € le m² les terrains nécessaires à l'emprise de la voie appartenant à Monsieur Daniel ROBIN et à signer l'acte d'acquisition devant Maître CHANTIER, notaire à APPOIGNY, **désigne** le cabinet Géomexpert pour établir le document d'arpentage.

ACHAT TERRAIN ROBIN Michel

La commune doit réaliser le prolongement de la rue des Prés Hauts et acquérir une largeur de terrain supplémentaire le long du chemin actuel nécessaire à l'emprise de la voirie de 30 m² sur la parcelle cadastrée AX 60 appartenant à Monsieur Michel ROBIN. La Participation aux Voies et Réseaux (PVR) sera appliquée et réclamée aux aménageurs riverains. L'estimation globale de cette réalisation est en cours de chiffrage pour déterminer la PVR.

Le conseil **autorise** le maire à acquérir au prix de 14 € le m² les terrains nécessaires à l'emprise de la voie appartenant à Monsieur Michel ROBIN et à signer l'acte d'acquisition devant Maître CHANTIER, notaire à APPOIGNY, **désigne** le cabinet Géomexpert pour établir le document d'arpentage.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE – avenant à la Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal est informé :

- de la position de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 septembre 2006 qui rejette la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du groupement Hollard, Hervet et Safège du fait d'un manque de précisions chiffrées justifiant l'augmentation du montant des travaux et demande de ne pas exclure l'option de l'arrêt d'exécution des prestations du marché.

- et de la décision de la Personne Responsable du Marché d'entériner l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

AMENAGEMENT DU PREAU DU PARC COLBERT - résultat de la consultation

Le conseil avait décidé le maintien du préau du Parc Colbert et de son aménagement en local de service et garage. Le cabinet Megiès a été chargé du dossier de permis de construire et de l'établissement du descriptif technique nécessaire à la consultation.

Seize entreprises ont été consultées, peu ont fait parvenir une offre.

Les offres se présentent comme suit :

ENTREPRISES	LOT 1 Maçonnerie /carrelage	LOT 2 Plâtrerie/ isolation	LOT 3 Menuiserie	LOT 5 Electricité/ VMC	LOT 6 Peinture
DUCROT					
LAPIED					
BAT EVOLUTION	12 656,00	10 905,00	7 280,00		
MARTIN F.		5 403,48			
GARRAUT R.					
WE'SOLD					
ASSELINEAU			10 534,00		
GUILLEMOT					
TURROU					
FARO P.					5 044,91
CHIAVAZZA					excusé
DELAGNEAU					3 555,52

DUQUE R.				4 033,00	
ABM					
HOFT D.					
AGE				4 868,00	

Le Conseil Municipal constate qu'il y a au moins une réponse par lot et **décide** de retenir les entreprises les mieux disantes, à savoir :

L'Entreprise Bâtiment évolution 2000

- le lot 1 12 656,00 euros HT
- le lot 3 7 280,00 euros HT

L'entreprise MARTIN Fernand

- le lot 2 5 403,48 euros HT

L'entreprise DUQUE Roland

- le lot 5 4 033,00 euros HT

L'entreprise DELAGNEAU

- le lot 6 3 555,52 euros HT

Soit un coût de travaux en entreprises de **32 928,00 euros HT**

Les services techniques réaliseront le lot 4, plomberie chauffage en régie, (raccordement d'un radiateur en stock sur la chaudière existante et installation de deux robinets et d'une évacuation d'eau).

- **rappelle** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006.

ZONE DE MACHERIN - ASSAINISSEMENT RUE D'OSLO

Avec l'ouverture prochaine du magasin Aldi, la commune doit réaliser l'assainissement de la parcelle arrière, objet d'une réservation et la voirie. Une consultation concernant la création du réseau d'assainissement eaux usées à été faite auprès de quatre entreprises, à savoir :

<i>entreprises</i>	Montant HT	Variante HT*	Classement
<i>NOVELLO</i>	72 440,00		4
<i>EUROVIA</i>	41 442,35	+ 1 657,50 (11 185,50-9 528,00)	1
<i>SCREG</i>	61 259,68	+ 3 855 (16 230,00-12 375,00)	3
<i>T P I L</i>	55 258,85	+ 3 877,50 (14 842,50-10965,00)	2

*canalisations grès Ø200

Le conseil municipal **décide** de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA, la moins disante, pour un montant de 41 442,35 € HT avec la variante en canalisation grès de +1 657,50 € HT, **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget d'assainissement 2006, **autorise** le maire à signer le marché avec la Société EUROVIA.

COMMISSIONS

Urbanisme du 12 septembre :

- lotissement NEXITY, étude du maillage possible des voiries dans ce secteur, trois solutions sont envisagées, qui se réaliseront successivement dans le temps. La sortie sur le giratoire RD 158/319 rue de Sommeville est fortement souhaitée, nécessité d'acquérir de la parcelle AY 35.

- Projet Saint-Georges Immobilier au Carron, relance de la Société la succession ROUILLE est réglée.

- Terrain Raboulin rue d'Auxerre, reprise de contact avec les propriétaires pour y envisager la réalisation d'un projet de petite résidence.

Le conseil entérine ces propositions.

Environnement du 13 septembre :

2^{ème} passage de la commission pour le classement des maisons fleuries au niveau communal. 1^{er} prix M et Mme DESSEREY, 2^{ème} prix M et Mme TIMON, 3^{ème} prix M et Mme VIELLE. Une vingtaine de maisons fleuries seront récompensées. Un prix spécial est attribué à l'écluse de Gurgy.

Remise des récompenses le 15 novembre au Foyer communal. La remise des prix au niveau départemental est fixée à Monéteau le Lundi 13 novembre à 18 heures dans le gymnase.

Sports et Loisirs du 21 septembre :

- Le projet skate-park bénéficie d'une subvention de 30 % par le Conseil Général. La commission examine les propositions reçues et choisit le projet de la société FUN RAMP, composé d'une mini rampe, d'une double marche et d'un box pour un montant de 30 000€ Le service technique réalisera les plots en béton.

- Les illuminations, il est proposé le remplacement du plafond lumière du pont par 12 vasques « luciole » et d'éteindre l'éclairage public pendant cette période sur le pont, la pose de 2 prises électriques rue d'Auxerre et l'achat de nouvelles illuminations. La pose des illuminations doit être terminée pour le marché de Noël.

Le conseil entérine ces propositions. Les peintures du foyer des anciens, la reprise de l'éclairage du tennis couvert, le mur de protection du terrain de tir à l'arc sont terminés.

- subvention USCM : l'embauche de Sébastien DUFLANC par la commune appelle à une révision du montant de la subvention allouée puisque la commune compensait, dans la subvention, le temps qu'il consacrait dans les activités communales. Il est fait rappel du détail de la subvention, à savoir :

Subvention de fonctionnement	64 367,95
Subvention de régularisation	<u>9 400,00</u>
Total de la subvention 2006-	73 767,95
Estimation de compensation /temps activités communales	- 7 922,24
Achat du chrono basket HT (commune directement)	<u>- 3 424,50</u>
Nouveau montant de subvention 2006	62 421,21

Le conseil **décide** d'ajuster à 62 421,21 € la subvention 2006 et d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € pour l'organisation des 30 ans de l'association, le dimanche 26 novembre 2006, **rappelle** que des crédits sont ouverts au budget 2006.

ZONE D'ACTIVITE

La Chapelle – vente du lot 14 à la Mutualité Française

Le Conseil est informé de la demande d'acquisition par Mutualité Française Côte d'Or – Yonne, siège social 8 et 16 boulevard de Sévigné BP 649, 21017 DIJON Cedex, ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, du lot 14, d'une surface de 1 532 m², pour la création d'une crèche multi accueil (interentreprises/commune).

L'avis du Domaine est de 4 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe** le prix de vente de l'immeuble à 4 000,00 euros, **autorise** le Maire à signer la réservation et la vente qui devra être ratifiée dans un délai de six mois, devant Maître Chantier, Notaire à 89380 APPOIGNY, 5, rue du Professeur Mocquot.

La crèche : baptisée « La boîte à bambins » ouverture prévue en juin 2007 avec 40 berceaux, le permis est déjà déposé.

ADAPT doit déménager pendant les vacances de décembre 2006.

CARRE IMMOBILIER se remplit bien arrivée de nouvelle enseigne pour le début 2007.

Giratoire RD 84/rue de la Chapelle Les propositions de sorties des entreprises Yoplait et Hermès Métal ne coïncidant pas avec le projet du conseil Général une réunion pour mise au point s'est déroulée en mairie. Le projet est inscrit au budget 2007 du conseil général.

LA CHAPELLE – vente lot 5

Par délibération du 2 juillet 2004, le Conseil Municipal avait accepté la vente du lot 5 au profit de Monsieur Frédéric CARRE, une simple réservation a été signée. Monsieur CARRE se désiste au profit de Monsieur Bruno FOHR.

Le Conseil Municipal **accepte** la cession du lot 5, d'une surface de 2 537,00 m², cadastrée AK 29 au profit de Monsieur Bruno FOHR, demeurant 1, allée du Château de Maulnes – 89000 Saint-Georges-sur-Baulche ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, aux mêmes conditions soient : 27 000,00 euros pour l'ensemble immobilier et 4 367,01 euros pour la participation aux voies et réseaux, **autorise** le maire à signer la promesse de vente accompagnée d'un versement de 10 % d'arrhes et l'acte de vente devant Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY.

La Chapelle –cession de terrain à EPIDE

Le projet de Centre Défense de la 2^{me} chance se concrétise sur les terrains communaux sis au sud de l'ancien camp du CIGA d'une superficie de 5ha 39a 92ca. Apporte leur concours à cette réalisation, le conseil général par la création de la voie d'accès (prolongement de la rue Louis Blériot) et la commune par l'apport des 5ha 39a 92ca à EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense). Le conseil **autorise** le Maire à signer cette cession.

MACHERIN - Vente SCI BATI FINANCE IMMOBILIER 2

Par délibération du 29 mars 2004, déposé en préfecture le 2 avril 2004, le conseil fixe le prix de vente à 25 € le m² et autorise le maire à signer la promesse de vente à intervenir. Or, la promesse de vente du 5 avril 2004 mentionne un prix de 20 € HT le m². La Société demande le maintien du prix à 20 € HT le m².

D'autre part, la mise à l'alignement de la RN 6, en 2005 par une emprise de 847 m² a modifié la surface de la parcelle initiale et les références cadastrales. La parcelle BD 484 de 11 575 m² devient BD 495 de 10 728 m².

Le conseil municipal **accepte** la vente de la parcelle BD 495 de 10 728 m² au prix de 20 € HT le m², **demande** que la vente soit signée avant la fin de l'année.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

INFORMATIONS DIVERSES

- regroupement des Trésoreries sur Auxerre, rue du Pont, à partir de janvier 2007 : le Conseil regrette ce regroupement en centre ville pour les raisons suivantes : le stationnement difficile, encombrement du Pont Paul Bert à certaines heures, perte de temps.
- Rue de Vide Grange : Il n'a pas été possible de le remettre dans sa largeur initiale avant le passage de la déviation, la commune va proposer l'acquisition des surfaces d'emprise auprès des propriétaires riverains.
- La réparation du plancher du clocher de l'église est en cours
- La réfection du premier columbarium du cimetière est presque terminée et satisfaisante.
- Rappel les inscriptions pour le salon des Maires le 22 novembre sont à faire auprès de Mme PERQUIS, cette semaine.
- Cérémonies du 11 novembre à Sougères et à Monéteau, suivi du repas des Personnes âgées.
- Tennis couvert après avoir déduit tous les frais de procédure, il ne reste que 98 945 €
- Pot d'accueil des nouveaux habitants **Mercredi 25 octobre à 18 h 30** au foyer communal.
- Le magazine sera disponible à partir du **Vendredi 6 octobre**.

TOUR DE TABLE

Mme BLANVILLAIN : la commune ne pourrait-elle pas repeindre le dessous du Pont ? il ne nous appartient pas mais au Conseil Général, doit être refait dans sa totalité.
- rue de l'Yonne seule les tranchées ont été gravillonnées ? C'est ce qui correspond au programme des travaux d'assainissement ; La réfection complète est prévue en 2007.

M. PICARD : la C.A. envisage-t-elle de mettre un tri sélectif spécifique pour les commerces et industries, car les sacs actuels ne sont pas appropriés. Ces établissements ne sont pas assimilés aux particuliers et doivent assurer leurs déchets considérés comme D I B.

Prochain Conseil :
LUNDI 23 OCTOBRE 2006 à 20h15
